

EMPLOYÉS DU GRAND-TRONC—PENSION ET RANG

M. KING (Huron) demande:

Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre les officiers du Grand-Tronc et ceux de la Fraternité des trainiers, de l'Ordre des conducteurs de chemin de fer; et de toutes conventions signées par les officiers du Grand-Tronc et la Fraternité des trainiers et l'Ordre des conducteurs de chemins de fer, relativement à la grève des trainiers et hommes de gare du Grand-Tronc, en 1910; et surtout de la correspondance et des conventions affectant l'ancienneté des hommes qui travaillèrent pendant la grève susdite.

L'hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami demande là un travail assez considérable. Je ne crois pas que le Gouvernement puisse se procurer toutes les lettres, télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre les officiers du Grand-Tronc, la Fraternité des trainiers, et celle des conducteurs de chemins de fer, concernant la grève qui a eu lieu en 1910.

Bien entendu, le Gouvernement possédait une partie de la correspondance; mais il est difficile de dire combien il en existe aujourd'hui. Je crains que si nous avions à soumettre toute cette correspondance que nous en aurions une quantité énorme. Mon honorable ami pourrait peut-être indiquer de manière plus précise quels sont ces documents qu'il désire, afin que nous puissions nous assurer si nous pouvons nous les procurer ou non. Je crois qu'il a une couple de documents tout particulièrement en vue, et s'il veut nous dire ce qu'il désire nous essayerons de le lui obtenir. Je doute, cependant, qu'il soit possible d'obtenir des officiers du Grand-Tronc toute la correspondance indiquée dans la proposition, et de la soumettre au cours de la présente session, du moins.

M. KING (Huron): Je serais satisfait si le premier ministre voulait bien déposer les deux arrangements conclus entre Charles M. Hays, de la compagnie du Grand-Tronc et des trainiers.

L'hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami dit deux documents?

M. KING (Huron): Oui.

L'hon. MACKENZIE KING: Le Gouvernement va tâcher d'obtenir ces deux conventions pour mon honorable ami. Considère-t-il cela satisfaisant?

M. KING (Huron): Oui.

(La motion est adoptée.)

[L'hon. W. C. Kennedy.]

DEMANDES DE DOCUMENTS ACCORDÉES SANS DÉBAT

M. NEILL demande:

La copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents que le gouvernement du Canada a échangés avec des particuliers touchant la nomination du juge puisné de la cour de comté dans le comté de Nanaimo, Colombie-Anglaise, et son domicile dans ce comté.

M. NEILL demande:

La copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents que le gouvernement du Canada a échangés avec des particuliers, touchant les réclamations de H. W. A. Page?

M. RAYMOND demande:

Le relevé indiquant l'origine de toutes marchandises que la Commission des achats a achetées, et indiquant aussi celles qui sont de production canadienne, et de production étrangère, du 1^{er} avril 1921 jusqu'aujourd'hui.

M. McQUARRIE demande:

La copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, rapports et autres documents que le gouvernement du Canada ou un de ses ministres a échangés avec le gouvernement de la Colombie-Anglaise ou un de ses ministres, ou qu'il a reçus d'un particulier touchant l'opportunité de transférer le contrôle ou l'administration des pêcheries canadiennes de la côte du Pacifique à la province de la Colombie-Anglaise.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre): Monsieur l'Orateur, je désirerais rappeler que la Chambre a adopté un ordre de dépôt de la copie de toutes lettres, correspondance, ainsi de suite, échangées entre le ministre du Travail ou aucun fonctionnaire de son ministère et Alfred J. Andrews, au sujet de la grève de Winnipeg, en 1919. Une quinzaine de lettres et de télégrammes seulement ont été déposés et je n'en vois aucun avant le 5 juillet 1919; ils sont datés du 5 juillet, 1919, au 26 mai 1920. On a peine à croire qu'on n'a échangé que quinze lettres et télégrammes durant cette grève considérable et ces procès de longue durée. A-t-on déposé tous les documents que le département avait en mains? En a-t-on détruit quelques-uns? Je ne conçois pas d'autres explications.

L'hon. JAMES MURDOCK (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, il existait d'autres lettres et télégrammes portant la mention "Personnel" ou "Confidentiel", que j'ai montrés à l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Murray) et je lui ai demandé s'il convenait et s'il était nécessaire au point de vue du résultat qu'il voulait obtenir, de les rendre publics. Il m'a laissé entendre que les documents que l'on a déposés seraient parfaitement